

Formation chef de service de sécurité incendie **recyclage** **SSIAP 3**

Texte réglementaire de référence	Arrêté du 02 mai 2005 modifié Formation obligatoire tous les 3 ans: au plus tard, le jour de la date de délivrance du diplôme SSIAP
Public concerné	Chefs de Service de Sécurité Incendie qualifiés SSIAP 3 en activité (attesté par l'employeur ou le contrat de travail)
Pré-requis	Etre titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité).

Objectifs pédagogiques

Exercer la fonction de SSIAP 3 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques.
Enseignement théorique progressif, alterné d'études de cas et de mises en situation.

Contenu pédagogique

Théorie :

Réglementation :

Principes fondamentaux de la sécurité incendie en ERP et IGH

Réglementation :

Evolution des textes réglementaires

Management de l'équipe de sécurité :

Organisation du fonctionnement de l'équipe de sécurité
Commissions de sécurité :
Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles

Etude de cas :

Analyse d'un projet de construction



Modalités d'évaluation des acquis

Attestation de suivi de stage délivrée par Global Pro Formation.

Durée de la formation

3 jours (21 heures)

